Montage et encadrement d’œuvres

Marché

N° 2024MA0023A37S0000

(n° court : 2024-23)

ACTE D’ENGAGEMENT (AE)

**Pouvoir adjudicateur :** Établissement public du musée de l’Armée, 129 rue de Grenelle, 75700 PARIS SP 07

**Mode de passation :** procédure adaptée en application des articles L.2123-1-2°, R.2123-1-3°, R, R.2162-1 et suivants, R2162-13 et suivants du code de la commande publique

**Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du code de la commande publique :** Directeur de l’Établissement public du musée de l’Armée

**Représentant du Pouvoir adjudicateur :** Directeur de l’Établissement public du musée de l’Armée

**Ordonnateur :** Directeur de l’Établissement public du musée de l’Armée

**Comptable assignataire des paiements :** Monsieur l’Agent Comptable de l’Établissement public du musée de l’Armée

LES ARTICLES PRECEDES D’UN «☞» CORRESPONDENT A DES ARTICLES QUI DOIVENT ETRE COMPLETES PAR LES SOUMISSIONNAIRES DANS LE PRESENT DOCUMENT

**Article 1. Dispositions générales**

**1.1 Dispositions règlementaires et pièces constitutives**

Le contrat est soumis au code de la commande publique. Les conditions particulières d’exécution du marché sont définies dans les cahiers des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP).

La liste des pièces composant le marché, ainsi que les réglementations applicables sont indiquées au sein des CCAP.

**1.2 Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la fourniture, le montage et l’encadrement d’œuvres.

**Article 2. Durée**

Le marché est d’une durée d’un an à compter de sa notification, reconductible trois fois un an par tacite reconduction.

Tous les bons de commande notifiés avant la date d’échéance du marché font partie de ce dernier quelle que soit la durée d’exécution des prestations, celle-ci n’étant toutefois pas supérieure à trois mois.

**☞ Article 3. Conditions financières**

**3.1 – Unité monétaire**

L’unité monétaire de conclusion et d’exécution du marché est l’Euro (€).

**3.2 – Prix du marché**

Les modalités relatives au contenu, à la forme et l’actualisation des prix du présent marché, ainsi que les modalités de paiement sont fixées dans les cahiers des clauses administratives particulières (CCAP).

Les prix exprimés en euros sont réputés établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de remise de l’offre par le soumissionnaire. Ce mois de référence est appelé mois « Mrdo ».

**☞ 3.3 – Avance**

Une avance pourra être accordée au titulaire dans les conditions prévues aux articles R.2191-3 et suivants du code de la commande publique, selon les modalités indiquées dans les CCAP.

Le titulaire accepte le bénéfice de l’avance

Le titulaire refuse le bénéfice de l’avance

En l’absence de choix formulé, il sera considéré que le titulaire refuse l’avance.

**☞ 3.4 – Montant de l’offre**

Les prestations du présent marché sont traités à prix unitaire, suivant les prix indiqués dans le bordereau des prix unitaires (BPU).

**☞3.5 – Règlement**

Le règlement des factures interviendra par virement administratif effectué sur le ou les comptes bancaires suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| INFORMATIONS DU COMPTE BANCAIRE A CREDITER | |
| Nom du titulaire du compte |  |
| Numéro du compte |  |
| Nom de la banque |  |
| Adresse de la banque |  |
| Code banque |  |
| Code guichet |  |
| Clé |  |
| IBAN |  |
| BIC |  |

*(Ajouter autant de RIB que de membres du groupement)*

Un RIB émis par la banque doit être fourni en complément de l’indication des présentes coordonnées bancaires.

Les modalités liées à la facturation sont indiquées au CCAP.

**3.7 – Retenue de garantie**

Il ne sera effectué aucune retenue de garantie sur les paiements.

**☞Article 4. Sous-traitance**

**4.1 – Déclaration de sous-traitance**

Sous-traitance :  OUI  NON

Le montant total des prestations que le titulaire envisage de sous-traiter est de :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prestations** | **Sous-traitants** | **Montants TTC** |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **TOTAL** | |  |

**4.2 – Modalités de paiement des sous-traitants**

Les éléments relatifs aux modalités de paiement des sous-traitants sont détaillés au CCAP.

**☞ Article 5 – Clause d’engagement**

**Contractant**

M./Mme en qualité de :

agissant au nom et pour compte de la société :

dont le siège social est situé :

immatriculé sous le numéro SIRET :

inscrite au registre du commerce et des sociétés de :

sous le numéro :

Code APE :

Tel :

Fax :

Adresse courriel à utiliser pour toute communication avec le soumissionnaire

**OU, s’il s’agit d’un groupement d’entreprises** :

Agissant en tant que **mandataire** habilité à signer l’offre du groupement, par l’ensemble de ses membres (joindre le document) :

Groupement solidaire  Groupement conjoint

**1er contractant et mandataire du groupement**

M./Mme en qualité de :

agissant au nom et pour compte de la société :

dont le siège social est situé :

immatriculé sous le numéro SIRET :

inscrite au registre du commerce et des sociétés de :

sous le numéro :

Code APE :

Tel :

Fax :

Adresse courriel à utiliser pour toute communication avec le soumissionnaire :

**2e contractant**

M./Mme en qualité de :

agissant au nom et pour compte de la société :

dont le siège social est situé :

immatriculé sous le numéro SIRET :

inscrite au registre du commerce et des sociétés de :

sous le numéro :

Code APE :

Tel :

Fax :

Adresse courriel à utiliser pour toute communication avec le soumissionnaire :

Le mandataire du présent groupement est solidaire de l’exécution des prestations des autres membres du groupement.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

* Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
* Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
* Le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et services (CCAG-FCS) approuvé par l’arrêté du 30 mars 2021, ainsi que tous les documents qui sont venus le modifier ;

Le candidat s’engage, ou engage le groupement dont il est mandataire, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par lesdits documents, à exécuter les obligations du présent marché.

L’offre ainsi présentée lie le candidat pendant un délai de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée au règlement de la consultation.

Le candidat déclare ne pas tomber sous le coup des interdictions découlant des articles L.2141-1 et suivants du code de la commande publique ou de l’article 56 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

**☞Article 6. Signature du soumissionnaire**

Fait en un seul original,

À , le

Signature et, le cas échéant, cachet du contractant ou du mandataire :

**Article 7 – Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur**

L’engagement ci-dessus est accepté.

Fait à Paris, le

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur